Guide « simplifié » de la déclaration d'impôts 2018



Service cantonal des contributions



Par mesure d'économie financière et d'écologie, dès la période fiscale 2016, le Grand-Conseil a pris la décision de ne plus imprimer le guide en format papier. Dans ce guide simplifié, vous retrouvez toutes les informations utiles pour remplir votre déclaration fiscale.

Comment simplifier son travail:

- Utilisez le logiciel gratuit VSTax et l'application Tell Tax pour smartphone pour joindre les pièces justificatives
- Renvoyez votre déclaration et les pièces justificatives par internet
- Consultez le guide de taxation sur notre site internet http://www.vs.ch/impots



	R	RESUME DU GUIDE DE LA DECLARATION D'IMPÔTS 2018		
CODE	INTITULE	REMARQUES	Montant	
100-180	Indépendant	Selon comptabilité		
210-212	Agriculture	Remplir l'annexe agricole		
220	Allocations	Les allocations versées par la confédération et le canton pour la famille et les	enfants sont	
		imposables (art. 13LF)		
310-320	Revenu du travail	Déclarer le salaire net ressortant du certificat de salaire (ch. 11).		
	Gains accessoires	L'ensemble des revenus provenant d'une activité accessoire. Mentionner la na	•	
410+420		Pour l'AVS il faut distinguer les gains accessoires provenant d'une activité ind	ependante	
		Pour les frais 20% minimum 800 maximum 2'400 Autres revenus (Sapeurs-pompiers, Conseillers communaux, députés etc.), c	antantar la CCC	
500	Revenu d'administrateur	Indemnités fixes, tantièmes, jetons de présences selon justificatifs	ontacter le SCC	
300	Neveriu u auriinistrateur	Remplir l'annexe 1		
		Allocations pour impotents provenant de l'AVS/AI et de la LAA	Pas imposables	
		Rentes de l'assurance militaire antérieures au 1.1.1994	Pas imposables	
		Rentes de l'assurance militaire après le 1.1.1994	Imposables à 100%	
		Prest complém. AVS/ Al et prestations de l'assistance privée ou publique	Pas imposables	
		Rentes viagères et revenus provenant d'entretien viager si les prestations		
		sur lesquelles se fonde la prétention ont été fournies exclusivement par le	Imposables à 40%	
600+610	Rentes et pensions	contribuable		
		Rentes AVS/AI et LAA	Imposables à 100%	
		Rentes et pensions provenant du 2ème pilier (LPP) rentes d'invalidité inclues	80%	
		début ou échéance avant le 1.1.1983	35,3	
		Rentes et pensions provenant du 2ème pilier (LPP) rentes d'invalidité inclues	90%	
		début ou échéance entre le 1.1.1983 et 1.1.2002 Rentes et pensions provenant du 2ème pilier (LPP) rentes d'invalidité inclues		
		après le 1.1.2002	100%	
		Rentes provenant de la prévoyance liée 3a (OPP3)	100%	
720+721	Allocations diverses	Sont à déclarer toutes les allocations pour pertes de gains versées		
		Remplir l'annexe 2		
		Valeur locative brute doit correspondre au 60% du marché du loyer.		
1110 à 1130	Revenu des immeubles	Frais forfaitaires 10% du rendement brut jusqu'à 10 ans d'âge de l'objet	10%	
		Frais forfaitaires 20% du rendement brut plus de 10 ans d'âge de l'objet	20%	
		Pour les frais effectifs d'entretien un catalogue est à votre disposition		
	Revenu fortune mobilière	Remplir l'annexe 3. Joindre les justificatifs bancaires (pas d'impôt antici	ipé jusqu'à 200)	
1210-1230		Gains de loterie : Imposés séparément à raison du 50% des taux du barème	Exonération jusqu'à	
		ordinaire. Mises déductibles (listées de manière détaillée). Joindre les	1'000	
1300	Dovenu de avecesione	pièces justificatives originales	nacition	
1410+1420	Revenu de successions	Successions non partagées (<i>Joindre un état détaillé</i>) formule S-167 à dis Pension versée par le conjoint séparé ou divorcé. Indiquer le nom	position	
141011420	Pension alimentaire	Les recettes de l'assistance publique ne sont pas imposables		
1500	Autres revenus	Les prix culturels jusqu'à 5'000 sont exonérés		
1710+1720	Intérêts passifs	Remplir l'annexe 4. Joindre les pièces justificatives		
1800	Frais d'admin. des titres	Selon annexe 3. Soit frais effectifs , soit forfait admis	1 %0	
	Dépenses professionnelles	Remplir l'annexe 3. En général sont admis les frais nécessaires à l'acquisi	tion du revenu	
1910+1920		Nombre de jours d'activité pour une année complète	220 jours	
		Déplacement en transport public	frais effectifs	
		Vélo, cyclomoteur ou motocycle léger (50 cm3) plaque jaune	700	
		Scooter ou motocycle plus de 50 cm3	0.40 ct./km	
		Voiture (dégressif jusqu'à 0.40 en fonction des km parcourus) en général	0.70 ct./km	
		Cochez (oui ou non) si vous disposez d'un véhicule d'entreprise.		
		Repas hors domicile (15 par repas)	3'200/an	
		Repas hors domicile cantine mise à disposition par l'employeur	1'600/an	
		Travail par équipe	3'200/an	
		Séjour hors domicile : "Déplacement	Transport nublic	
		°Repas principal 15 et repas du soir 15	Transport public 6'400/an	
		°Si réduction du prix du repas de midi par l'employeur	4'800/an	
		°Surplus pour une chambre (frais effectifs) ou déduction forfaitaire	700/mois	
			min. 2'000	
		Autres dépenses professionnelles (3% du salaire net)	max. 4'000	
2000	Autres déductions	Par exemple : Cotisations AVS des personnes non-actives		
0400	Cotiontions Obver "	En principe déduites du salaire brut.		
2100	Cotisations Zeme pilier	On peut indiquer ici les déductions des rachats de prévoyance		
		Joindre les attestations : en cas d'affiliation à un 2ème pilier	max. 6'768	
0045 555	Prévoyance liée (pilier 3a)			
2210+2220		Joindre les attestations : pas d'affiliation à un 2ème pilier 20% du	20 % du revenu	
		revenu	max. 33'840	
<u></u>	<u> </u>	1	i	

		Jusqu'à l'âge de 6 ans	7'510
2510	Enfant à charge au 31.12	De 6 ans à 16 ans	8'560
		Dès l'âge de 16 ans	11'410
		A partir du 3ème enfant (supplément par enfant)	1'200
		Déduction de l'allocation de naissance et d'adoption (si déclaré dans salaire ne	
		Personne totalement ou partiellement incapable d'exercer une activité	.,
2511	Personne à charge	lucrative dont le contribuable assure l'entretien pour l'essentiel	1'850
2512	Frais de garde des enfants	Pour la garde par un tiers d'un enfant (par enfant de moins de 14 ans)	3'000
2012	Trais de garde des enrants		3 000
	Frais de garde de ses propres enfants	Couples mariés, concubins, familles monoparentales gardant eux-mêmes	
2512a		leurs propres enfants (par enfant de moins de 14 ans)	3'000
		Déduction accordée à la condition que le parent seul <i>ne dépasse pas un</i>	
		taux d'activité de 80% et les couples mariés un taux global de 160%	
2513	Internat et famille d'accueil	Situation au 31.12. Etudiant enseignement public du degré secondaire	max. 5'470
	(degré secondaire)	(joindre les justificatifs)	
	Etudiant du degré tertiaire	Situation au 31.12. L'enfant ne peut suivre une formation équivalente en	
2514		Valais Frais de logement (joindre contrat de bail et immatriculations	max. 5'000
		auprès de l'Université)	
	Aidants bénévoles	Bénévoles d'une personne ägée de 65 ans au mois ou d'une personne en	
2515		situation de handicap (Formulaire obligatoire à remplir toutes les	max. 3'000
		années et disponible auprès du SCC (possible partage si plusieurs	
2520	Sur le revenu du conjoint	aidants Lorsque les deux époux exercent une activité lucrative	6'020
2530	Déductions sur rentes	Selon l'annexe 1	0 020.
2550	Deductions sur rentes	Assurance-vie, accidents, et maladie, intérêts de capitaux d'épargne	
	Primes et cotisations	Couples avec ou sans cotisation aux piliers 2 et 3a	6'000
2560	d'assurances, intérêts de	Autres contribuables avec ou sans cotisations aux piliers 2 et 3a	3'000
	capitaux d'épargne	Par enfant et par personne nécessiteuse	1'090
		Remplir l'annexe 5.	1 090
	Frais de maladie	Frais qui dépassent le 2% du revenu net. Joindre les justificatifs.	
2565a		Personnes séjournant dans des homes pour personnes âgées	40/jour
		Insulinodépendance (Attestation requise)	2'500
		Bénéficiaires d'allocation pour impotent ou handicap établi au moyen du question	
	Frais liés à un handicap	(disponible au SCC)	illialie illedical
		Forfait pourcœliaque, mucoviscidose, insuffisance rénale et surdité	2'500
2565b		Forfait pour impotence faible	2'500
		Forfait pour impotence moyenne	5'000
		Forfait pour impotence grave	7'500
		Pas de fortune rubrique 4100 et revenu (y compris les prestations	7 500
2566	Déduction rentiers (ères)	complémentaires) à zéro après déduction frais de pension	5'250
	Dons aux œuvres d'utilité		max. 20%
2570	publique en Suisse	Dons aux personnes morales exonérées d'impôt	du revenu net
	Dons aux partis politiques Sur le revenu des apprentis	Versements en faveur d'un parti politique inscrit au registre des partis,	da revenu net
2570		représenté au parlement ayant obtenu 3% des voix aux dernières élections	max. 20'000
		(excepté les frais de campagne non déductibles)	
		Déduction pas accordée aux parents mais à l'enfant aux études ou en	
2580	et des étudiants	apprentissage (situation au 31.12)	7'430
	ct des étadiants	Déductible jusqu'à concurrence de Fr. 12'000 à condition que le contribuable	
2581	Frais de formation et	possède un diplôme du degré secondaire II ou qu'il a plus de 20 ans et qu'il ne	12'000
2001	perfectionement	s'agit pas de frais de formation pour l'obtention d'un diplôme du secondaire II	12 000
2590	Revenu hors canton	Selon annexe 2	
2000	Nevenu nors canton		loindro los
		Prestation en capital touchée provenant du 2ème pilier, 3ème pilier a et autres. iustificatifs	Joinure les
1010-1020	Prestation en capital	Si vous n'avez perçu aucune prestation cochez "non"	
		(La prestation sera imposée séparément des autres revenus)	
210 à 2022	Immeubles en Valais	Reporter les valeurs fiscales au 31.12	
	III II IEUDIES EII VAIAIS		
01010000	Fortuno do llovaleitatica	Malaur du hátail salon annova agricola et matárial d'ovalaitation	
	Fortune de l'exploitation	Valeur du bétail selon annexe agricole et matériel d'exploitation	
3100	Fortune SNC et autres	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif)	
	•	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif) Report de l'annexe 3	
3100 3200	Fortune SNC et autres	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif) Report de l'annexe 3 Œuvres d'art, collections, véhicules privés, caravanes, bijoux etc.	
3100 3200 3300	Fortune SNC et autres Titres et capitaux Autre fortune	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif) Report de l'annexe 3 Œuvres d'art, collections, véhicules privés, caravanes, bijoux etc. (80% de la valeur d'assurance au 31.12)	
3100 3200 3300 3400	Fortune SNC et autres Titres et capitaux Autre fortune Assurances-vie	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif) Report de l'annexe 3 Œuvres d'art, collections, véhicules privés, caravanes, bijoux etc. (80% de la valeur d'assurance au 31.12) Valeur de rachat (attestation délivrée par les sociétés d'assurance)	
3100 3200 3300 3400	Fortune SNC et autres Titres et capitaux Autre fortune	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif) Report de l'annexe 3 Œuvres d'art, collections, véhicules privés, caravanes, bijoux etc. (80% de la valeur d'assurance au 31.12)	
3100 3200 3300 3400 600-3800	Fortune SNC et autres Titres et capitaux Autre fortune Assurances-vie Dettes	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif) Report de l'annexe 3 Œuvres d'art, collections, véhicules privés, caravanes, bijoux etc. (80% de la valeur d'assurance au 31.12) Valeur de rachat (attestation délivrée par les sociétés d'assurance)	30'000
3100 3200 3300	Fortune SNC et autres Titres et capitaux Autre fortune Assurances-vie	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif) Report de l'annexe 3 Œuvres d'art, collections, véhicules privés, caravanes, bijoux etc. (80% de la valeur d'assurance au 31.12) Valeur de rachat (attestation délivrée par les sociétés d'assurance) Dettes commerciales, exploitations agricoles et privées (annexe 4)	30'000 60'000
3100 3200 3300 3400 6600-3800	Fortune SNC et autres Titres et capitaux Autre fortune Assurances-vie Dettes	Sur la base des comptes déposés (questionnaire y relatif) Report de l'annexe 3 Œuvres d'art, collections, véhicules privés, caravanes, bijoux etc. (80% de la valeur d'assurance au 31.12) Valeur de rachat (attestation délivrée par les sociétés d'assurance) Dettes commerciales, exploitations agricoles et privées (annexe 4) Pour les personnes célibataires	